



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement et Prévention des Risques
Pôle Prévention des Risques et Lutte contre les
Nuisances
Unité Lutte contre les Nuisances

Affaire suivie par : Nastasia ALDEBERT
téléphone : 01.60.56.72.19
télécopie : 01.60.56.71.00
nastasia.aldebert@seine-et-marne.gouv.fr

Envoi en RAR

Pièce jointe : carte d'enveloppe d'alerte des zones
potentiellement humides

Vaux-le-Pénil, le 27 NOV. 2013

Monsieur,

Des agents du Service Environnement et Prévention des Risques de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne se sont rendus à Roissy-en-Brie le 11 octobre 2013 sur les parcelles cadastrées n° 46, 47, 48, 50,54 (partie), 58 (partie), 59, 60, 71 et 288 sur lesquelles votre entreprise a été mandatée pour effectuer un remblaiement, et ce dans l'objectif affiché d'améliorer la qualité agronomique du terrain.

La société RTR Environnement est également chargée du réaménagement du chemin d'accès au site, après accord des services techniques de la mairie de Pontault-Combault.

Je vous rappelle que le réaménagement du chemin et le remblaiement des parcelles peuvent se faire sans autorisation préfectorale si et seulement si les déchets mis en oeuvre sont inertes et non pollués et que ces mêmes travaux ne portent pas atteinte ni au profil en long et en travers des berges des rus franchis, ni au libre écoulement des eaux.

Or, mes agents ont pu constater lors de leur visite sur site la présence de déchets non inertes triables (ferraille, plâtre...), aussi, je vous demande de rester très vigilant sur la qualité des matériaux stockés.

Vous devez, comme vous l'avez proposé lors de notre rencontre, mettre une benne à disposition des ouvriers présents sur le site, afin de trier et d'éliminer ces déchets au fur et à mesure de l'évolution du chantier.

Société RTR Environnement
A l'attention de monsieur Habib BEN M'HAMED
19 rue Auguste Chabrières

75015 PARIS

Par ailleurs, afin de pouvoir m'assurer du caractère véritablement inerte des déchets mis en oeuvre, je vous demande de fournir à mes services la liste des maîtres d'ouvrages des chantiers d'origine des terres d'ores et déjà stockées, ainsi que de tous les autres chantiers à venir qui seront concernés par une évacuation sur ce site.

Je vous demande donc de tenir informé mes services, de la manière la plus précise et la plus régulière qui soit (liste des chantiers d'origines, traçabilité, volumes...), de l'évolution de ce chantier de remblaiement afin que puisse être vérifiée la conformité aux dispositions de la réglementation.

Je vous rappelle également que certaines parcelles précédemment citées sont identifiées, au regard de l'étude de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) de juillet 2010 sur l'identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides, comme des zones où le caractère humide est vérifié (zone orange sur la carte jointe) et des zones où la probabilité d'être en présence de zones humides est forte (zone verte sur la carte jointe), et que les travaux de remblai, imperméabilisation et mise en eau y sont par conséquent soumis à réglementation.

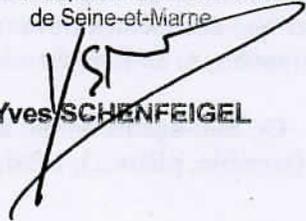
La visite de terrain du 11 octobre 2013 a permis d'aborder les problématiques liées à la gestion des eaux sur ce terrain et un rapport vous sera envoyé prochainement, notamment concernant la délimitation de ces zones humides, leur gestion, mais également concernant le franchissement des rus pour l'aménagement du chemin. En attendant ces éléments, je vous demande de ne pas remblayer sur les zones vertes et orange figurant sur la carte jointe à cette présente lettre.

Il vous a également été signifié lors de la visite sur site que tout nouvel aménagement sur les cours d'eau devrait au préalable faire l'objet d'un courrier demandant son accord au service police de l'eau de la DDT. Or, depuis la visite, mes services ont pu constater que vous avez réalisé deux ouvrages au droit des deux rus sans qu'ils en soient préalablement avertis. Ces travaux feront l'objet d'un nouveau contrôle et il vous appartiendra de nous fournir toutes les explications les concernant (raison et nature des travaux notamment).

Je vous signale que j'adresse copie de ce courrier aux maires de Pontault-Combault et de Roissy-en-Brie pour information.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne


Yves SCHENFEIGEL

Copie : mairie de Pontault-Combault
mairie de Roissy-en-Brie
monsieur Henry Sassinot, propriétaire et maître d'ouvrage.

Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile de France



Tous droits réservés.
Document imprimé le 3 Octobre 2013, serveur Carmen v2, http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr, Service: DRIEE Ile-de-France.

Zone remployée par la société RTR Env -